



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Rapatriement des ressortissants français suite à la pandémie du covid-19

Question écrite n° 28083

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères au sujet du rapatriement des Français de l'étranger suite à la pandémie de covid-19. Alors que la France combat le coronavirus sur son propre sol, de nombreux ressortissants français encore à l'étranger essaient quant à eux de rejoindre leur pays, là où les attendent leurs proches, parfois atteints par la maladie. Le 17 mars 2020, M. le ministre a exprimé, dans une vidéo, la nécessité pour les voyageurs français de se manifester auprès des consulats et ambassades françaises pour organiser leur retour. Et pourtant, nombreux sont ceux qui ont fermé leurs portes sans aucune information, laissant lesdits ressortissants sans réponse face à leurs inquiétudes grandissantes. Ce silence pousse voyageurs et familles à se regrouper dans les aéroports où la proximité encourage la propagation du virus. Cette situation met en danger encore un peu plus les ressortissants français face au risque de contamination au covid-19. Enfin, la majorité des ressortissants rentrés sur le sol français ont trouvé des billets retour *via* une plateforme en ligne de compagnie aérienne. La vente des billets se faisait intégralement sur Twitter et les prix pouvaient parfois atteindre le triple d'un billet normal. Ce dispositif a manqué de visibilité et favorisé les voyageurs ayant un accès à internet et maîtrisant les outils numériques. Par conséquent, certains ont été contraints de rester sur place pour une durée indéterminée, dans des pays où le système de santé n'est pas optimal. Il lui demande de détailler le protocole mis en place auprès de l'ensemble des ambassades et consulats afin de permettre le rapatriement des Français de l'étranger. Il lui demande également pourquoi certaines ambassades n'ont pas accompli leur rôle, qui est d'informer et de protéger les ressortissants à l'étranger. Enfin, il l'interroge sur le remboursement des frais avancés par les voyageurs français au titre du rapatriement qui aurait normalement dû être mis en place par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28083

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2020](#), page 2578

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)